

Parc national des Calanques

Orientation 02 AMA: Soutenir le développement durable des activités maritimes

[...]

- **AMA ? Mesure n°7 : Favoriser le développement des démarches de bonnes pratiques environnementales**

L'EPPN noue les partenariats permettant de renforcer ou mettre en place les démarches de bonnes pratiques environnementales pour les différentes activités nautiques et subaquatiques s'exerçant en AMA : batellerie, activités de sports et loisirs nautiques (plongée, pêche en mer, whale watching...). Il base son action sur l'engagement volontaire des partenaires et peut mettre en place des outils du type « chartes », permettant de compléter la réglementation spéciale, le cas échéant, du coeur marin.

Mesures Partenariales en Coeur associées :

- Informer les visiteurs sur les richesses patrimoniales du coeur et leur fragilité ;
- Partenariats (fédérations sportives, clubs...), adhérer à la Charte européenne du tourisme durable ;
- Associer les usagers à des actions collectives éco-citoyennes et soutenir les actions exemplaires (Marque PN) ;
- Mettre en place des partenariats avec les gestionnaires d'autres espaces environnants et avec les comités régionaux, départementaux et offices de tourisme.

Rôle de l'Établissement public

Initie des partenariats ou s'associe à des partenariats existants.

Conçoit et accompagne les « chartes de bonnes pratiques ».

Propose des formations et la réalisation d'outils de communication ou de sensibilisation.

Principaux partenaires associés

Entreprises de transport maritime de passagers.

Fédérations et associations sport ou loisirs, professionnels. Associations (éducation, protection environnement).

Mesure s'appliquant dans les espaces à vocation d'accueil et d'organisation de la fréquentation

Parc national des Calanques

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-04 12:13